

CRÉDIT D'IMPÔT FÉDÉRAL POUR LES ARTS DE LA SCÈNE

sept 2025

LE CANADA EST MENACÉ PAR DES FORCES EXTÉRIEURES QUI CHERCHENT À MINER NOTRE SOUVERAINETÉ ET NOTRE ÉCONOMIE. UNE INDUSTRIE DU DIVERTISSEMENT VIVANTE ET FORTE EST ESSENTIELLE POUR QUE LE CANADA PUISE RÉAGIR AVEC FORCE À CETTE MENACE.

Aperçu

Le secteur des arts de la scène au Canada fait partie intégrante de l'économie en mutation du pays et est parfaitement placé pour mettre en valeur notre identité culturelle unique à une époque marquée par des menaces et une insécurité accrues. Nous devons désormais nous concentrer davantage sur les industries alternatives prospères qui sont dans l'intérêt national. Un investissement dans le secteur des arts de la scène est un investissement qui peut rapporter immédiatement des avantages économiques et culturels. Pourquoi ne pas tirer parti des voix des artistes, des travailleurs et des organisations artistiques canadiens pour stimuler l'économie **et** mettre en valeur notre souveraineté culturelle dès maintenant ?

Au milieu des années 1990, le gouvernement canadien a mis en place le crédit d'impôt pour la production cinématographique ou magnétoscopique canadienne et a transformé un marché en difficulté en une industrie de 12 milliards de dollars, ce qui lui a valu le surnom mondial de « Hollywood Nord ». De même, un nouveau crédit d'impôt pour les arts de la scène (LPTC) peut stimuler un essor économique et culturel sur les scènes de tout le pays. Un LPTC répondra aux objectifs du gouvernement canadien de renforcer la résilience économique alors que nous nous efforçons d'atteindre notre ambition déclarée d'être l'économie la plus forte du G7, tout en protégeant notre identité culturelle canadienne unique et en veillant à ce que les arts vivants canadiens restent compétitifs.

Qu'est-ce que le LPTC ?

Le LPTC offrirait aux organismes sans but lucratif et aux entreprises commerciales admissibles un crédit d'impôt de 25 % sur les dépenses liées à la main-d'œuvre canadienne dans le domaine de la production, à condition qu'au moins 75 % des dépenses admissibles soient consacrées à la main-d'œuvre canadienne et que l'organisme atteste son intention d'investir dans d'autres productions au cours de l'année d'imposition suivante.

L'infrastructure et le cadre de ce programme existent déjà au sein du gouvernement fédéral, avec une base solide fondée sur trois décennies d'expérience acquise grâce au crédit d'impôt pour la production cinématographique ou magnétoscopique canadienne et à d'autres programmes destinés aux industries créatives.

La justification économique

- **Retour sur investissement élevé** : chaque dollar investi par le gouvernement dans le LPTC générerait dix dollars d'impact économique, à travers des revenus directs et indirects (par exemple, les dépenses touristiques). Et contrairement aux grands projets d'infrastructure, les retombées économiques d'un investissement dans les arts peuvent être ressenties en quelques mois, et non en plusieurs années.

- **Création d'emplois et impact prévus** : Le LPTC devrait créer 32 400 nouveaux emplois et injecter 25 milliards de dollars dans l'activité économique de nos communautés, d'un océan à l'autre, sur une période de cinq ans.
- **Un pays plus connecté** : les programmes de financement culturel inégaux des provinces et des territoires et les divergences entre les politiques régionales créent un marché disparate et peu fiable. Un programme national clair et fiable favoriserait les tournées interprovinciales, le développement commercial et les échanges, rapprochant ainsi les communautés de leurs artistes préférés.
- **Emplois au Canada** : Dans le domaine des arts de la scène, chaque nouveau spectacle crée de nouveaux emplois au Canada : techniciens en coulisses, menuisiers, costumiers, musiciens, régisseurs et artistes, sans oublier les travailleurs du tourisme, du commerce de détail et de l'hôtellerie dans les industries connexes. Et il n'a jamais été aussi important de raconter des histoires d'un point de vue canadien et de mettre en valeur notre identité unique.
- **Avantage concurrentiel** : Ce système existe partout au Royaume-Uni. Aux États-Unis, plusieurs États, dont l'Illinois, l'État de New York, l'Ohio, le Maryland, le Connecticut et la Louisiane, ont tous mis en place des programmes fiscaux similaires pour les arts de la scène. Cela a eu un impact direct sur la réduction de la compétitivité au Canada, entraînant une perte de talents, de revenus, d'opportunités de programmation, d'investissements en capital et d'autres répercussions induites. L'industrie culturelle canadienne a besoin d'outils de soutien comparables pour être compétitive et attirer les investissements.
- **Tourisme** : Les touristes culturels dépensent trois fois plus que les touristes ordinaires. Ces avantages se font sentir tant en milieu urbain que rural, que le public soit composé de voyageurs canadiens explorant leur pays ou de visiteurs étrangers venus voir leur artiste préféré. Les dépenses des visiteurs liées au tourisme musical en 2023 ont été estimées à 9,9 milliards de dollars, soit 10,8 % des dépenses touristiques totales au Canada pour cette année-là.

Pourquoi agir maintenant ?

Notre pays est menacé, et nous devons agir dès maintenant. Il est plus important que jamais d'investir – et de rechercher de nouveaux investissements – dans divers secteurs qui soutiendront la croissance de notre PIB, augmenteront le tourisme international et national et mettront en valeur notre identité unique. Le LPTC est une solution élégante et efficace à un moment où le Canada doit relever une multitude de défis.

Étude de cas : *Come From Away*

Come From Away est un phénomène mondial né au Canada : conçu par un producteur canadien, écrit par des auteurs canadiens et développé dans un collège canadien.

Mais lorsqu'il a fallu trouver les fonds nécessaires pour faire passer le spectacle de l'atelier à la scène, l'équipe de production a dû se tourner vers des investisseurs américains pour financer le développement et le lancement du spectacle.

Les résultats parlent d'eux-mêmes. Come From Away a connu un succès mondial, générant plus de 200 millions de dollars canadiens de bénéfices nets. Pourtant, au lieu que ces bénéfices reviennent au Canada et soient imposés et dépensés ici, ils sont allés aux États-Unis.

Si un crédit d'impôt pour les arts de la scène avait été disponible au Canada, il aurait été possible de trouver des investisseurs canadiens pour financer le spectacle. Et ces bénéfices auraient alors pu rester au Canada.

Cela aurait signifié plus d'emplois pour nos artistes, plus de profits et d'impôts pour notre économie, et un écosystème culturel plus fort et autonome, qui permettrait à nos meilleures histoires de briller sur la scène internationale sans exporter tous les bénéfices

Une opportunité générationnelle

Le LPTC est un modèle contemporain qui inaugure une nouvelle ère de productions locales pouvant être présentées en tournée dans différentes provinces et à l'étranger, célébrant nos histoires, favorisant la fierté canadienne et bâtissant un écosystème des arts de la scène durable, traçable et de calibre mondial.

Conclusion

En adoptant le LPTC, nous pouvons reproduire le succès avéré de nos industries du cinéma, de l'enregistrement et des médias numériques, en stimulant la croissance, l'innovation et la création d'emplois dans le domaine des arts de la scène. Il s'agit de bâtir un Canada plus fort et plus compétitif, qui investit dans ses talents, ses histoires, sa culture et son avenir. L'industrie est unie dans sa volonté de faire en sorte que nos scènes brillent autant que nos écrans.

Annexe A - Crédit d'impôt national pour les arts de la scène (LPTC) Recommandations et modèle

Type de crédit d'impôt	Un crédit d'impôt remboursable de 25 % sur les dépenses admissibles liées à la création, à la production et à la commercialisation.
Organisations éligibles	<p>Organismes à but non lucratif et à but lucratif constitués en société au Canada qui se consacrent aux arts de la scène professionnels (musique live, théâtre, orchestres, danse, cirque et opéra).</p> <p>Toutes les organisations souhaitant présenter une demande au titre du PCTL pour la première fois devront déposer un rapport sur leur modèle d'affaires et d'exploitation et démontrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'elles sont en activité depuis trois ans - que 75 % du travail créatif est effectué par des citoyens canadiens ou des résidents permanents <p>De plus, les candidats devront déclarer leurs dépenses actuelles en matière de programmation créative et certifier leur intention de continuer à investir dans la programmation en direct au cours du prochain exercice financier. Cette préqualification servira à mesurer l'impact.</p>
Admissibilité au financement	<p>Pour être admissible, au moins 75 % du total des dépenses de main-d'œuvre créative au cours de l'année d'imposition visée par la demande doit être versé à des citoyens canadiens ou à des résidents permanents. Si l'organisme est admissible, 100 % de ses dépenses de main-d'œuvre sont admissibles au remboursement de 25 %.</p> <p>Nous considérons le LPTC comme un outil supplémentaire pour soutenir les arts de la scène, qui s'ajouteraient aux programmes de subventions existants. Sur la base des modèles existants, nous travaillerions avec le gouvernement pour discuter des limites cumulatives ou des pourcentages maximaux des contributions gouvernementales pour l'ensemble des programmes.</p>
Processus efficaces	Les candidats soumettraient une fois par an le total de leurs dépenses admissibles en matière de création, de production et de commercialisation. Les organismes nationaux de services artistiques pourraient jouer un rôle dans la validation et la vérification des candidatures afin de réduire la charge de travail administratif.
Seuil minimal	<p>Pour être admissibles, les entités devraient atteindre un seuil minimal de 1 million de dollars canadiens par an en dépenses admissibles.</p> <p>Les petites organisations (dont les dépenses admissibles sont comprises entre 100 000 et 1 million de dollars) pourraient présenter une demande après examen et vérification par leur organisation nationale de services artistiques (NASO).</p>
Limite du programme	Le LPTC sera plafonné à 200 millions de dollars de dépenses admissibles par exercice financier et par organisation.

Alignement des priorités

Le crédit d'impôt pour les arts de la scène (LPTC) proposé ajoute un outil supplémentaire pour soutenir l'industrie canadienne des arts de la scène en mettant en place un cadre fiscal établi et fiable, axé sur le réinvestissement dans les emplois, les talents et le développement au Canada, d'une manière directement mesurable d'une année sur l'autre. Ce modèle offre plusieurs avantages clés :

1. Atteindre les objectifs gouvernementaux :

Le LPTC répond aux objectifs du gouvernement visant à diversifier notre économie, à réduire notre dépendance envers les États-Unis et à soutenir les entreprises et les travailleurs canadiens. En plus de stimuler la croissance économique, le LPTC dynamise l'industrie la mieux placée pour mettre en valeur les voix et les talents artistiques canadiens. De plus, le LPTC s'aligne sur les priorités du gouvernement visant à tirer parti du secteur privé pour accroître le PIB du Canada.

2. Prévisibilité et planification financière à long terme :

En intégrant le soutien au sein du système fiscal, les organismes artistiques du spectacle vivant ont accès à des règles objectives et prévisibles concernant l'admissibilité, le calcul et le calendrier des paiements au titre du LPTC. Grâce à des critères et à des calendriers de paiement bien définis, les organismes peuvent prévoir leurs finances et s'engager dans une planification et une croissance plus stratégiques et à long terme. La capacité de planifier est essentielle pour les investissements futurs.

3. Efficacité, clarté administrative et responsabilisation formalisée :

Un modèle fiscal offre un mécanisme simplifié, normalisé et prévisible pour garantir le soutien. Les procédures bien établies du système fiscal garantissent que les producteurs admissibles reçoivent leurs crédits de manière efficace et selon un calendrier intégré aux cycles fiscaux standard.

En outre, le système fiscal comprend un cadre intégré permettant de vérifier l'éligibilité, de déterminer le montant des avantages et de régler les litiges. Les fonctionnaires sont tenus d'évaluer les demandes de manière impartiale et rapide, afin de garantir aux contribuables le soutien et la transparence auxquels ils ont droit. En cas de désaccord, des règles et des procédures d'appel bien établies sont déjà en place, permettant un règlement équitable.

4. Cohérence avec les instruments politiques existants :

Le recours à des incitatifs fiscaux pour soutenir des objectifs politiques spécifiques est une stratégie éprouvée et efficace, comme en témoigne la croissance de l'industrie canadienne du cinéma et de la télévision, qui est passée de 3 milliards à 12 milliards de dollars grâce à la mise en place d'un système de crédits d'impôt. Le LPTC s'ajoutera à une série de crédits d'impôt remboursables existants qui offrent un soutien ciblé à des secteurs professionnels spécifiques (tels que la Prestation canadienne pour les travailleurs ou le Crédit pour le travail dans les organisations de journalisme). En s'appuyant sur un modèle connu, le LPTC pourrait être mis en œuvre rapidement avec un fardeau supplémentaire minimal pour le gouvernement.

Annexe B : Calculs justificatifs

Cadre du programme :

Nordicity a mené une étude internationale sur l'industrie afin de proposer un modèle théorique de pratiques exemplaires, joint au présent rapport. L'étude envisageait une admissibilité large, avec peu de limites ou de plafonds, ce qui se traduirait par un montant de remboursement prévu de 480 millions de dollars la première année. À la suite de discussions avec les parties prenantes gouvernementales, nous suggérons des critères d'admissibilité supplémentaires (décrits à l'annexe A) qui réduiraient le coût du programme d'environ 25 %, ce qui alignerait davantage le coût global du programme sur les crédits d'impôt existants pour le cinéma et la télévision (environ 360 millions de dollars). Si les coûts du programme étaient réduits, comme suggéré, les multiplicateurs économiques ci-dessous seraient proportionnellement affectés.

Investissement proposé dans le programme :

Montant du remboursement prévu	360 millions de dollars *
--------------------------------	---------------------------

*ajusté en fonction des révisions proposées concernant l'admissibilité au programme

Investissement et retour sur investissement - Première année (participation à l'échelle du secteur, selon le rapport Nordicity) :

Montant prévu de la remise	480 millions de dollars
Main-d'œuvre projetée ajoutée à l'industrie	5,000
Impôt sur le revenu retourné sur investissement	50 millions de dollars
Taxe sur la production remboursée	131 millions de dollars
Delta d'investissement	298 millions de dollars
Impôt sur le revenu remboursé aux participants du secteur	287 millions de dollars
Projected Reinvestment	288 millions de dollars
Impact économique prévu**	4,379 millions de dollars
Impact prévu sur le PIB	1,275 millions de dollars

** Statistique Canada Multiplicateurs de l'industrie du divertissement